

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit = Revue suisse de travail social
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziale Arbeit
Band: - (2006)
Heft: 1

Artikel: La recherche en travail social
Autor: Tabin, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-832521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean-Pierre Tabin

La recherche en travail social

La mise en place des Hautes écoles spécialisées (HES) depuis les années 1997–1998 s'est accompagnée d'un développement conséquent de la recherche, notamment dans le champ du travail social (Telser/Vaterlaus 2005; Lepori/Attar 2006). Ce développement n'est pas le fruit du hasard, puisqu'il fait partie intégrante de la stratégie HES décidée par le Conseil fédéral en 1995. Ce dernier prescrit en effet que les universités des métiers n'ont pas seulement à fournir des prestations d'enseignement, mais doivent également effectuer de la recherche. La nécessité de développer la recherche a suscité des réactions diverses selon les filières HES en raison notamment de l'existence ou non d'une tradition en la matière, ce dont témoignent divers rapports récemment publiés (Allin/Perrin 2006a et 2006b; Meyer 2005; Vogel 2005). Selon ces rapports, le travail social, davantage que d'autres filières HES, possède une certaine tradition en matière de recherche.

Les autorités politiques estiment qu'il s'agit essentiellement de développer la recherche dite « appliquée » dans les HES, la recherche dite « fondamentale » étant du ressort des Hautes écoles traditionnelles (universités et écoles polytechniques). La recherche dite « appliquée » nécessite la collaboration de partenaires de terrains, et donc leur intérêt à la recherche, et implique que les résultats des recherches puissent permettre de résoudre des problèmes rencontrés dans la pratique. Comme le dit le Conseil fédéral, « la R&D dans les HES consiste avant tout à utiliser et à exploiter le savoir fondamental créé dans les Hautes écoles et les compétences des HES pour résoudre des problèmes concrets » (1997, cité par Lepori/Attar 2006, p. 12). Elle impose de ce fait une relation tout à fait particulière entre les personnes actives dans la recherche et celles qui sont sur le terrain et une collaboration entre elles.

Relevons que la distinction entre ces deux formes de recherche repose sur une perspective utilitariste de la recherche, très en vogue actuellement, et que la répartition décidée génère des profits de distinction en faveur des acteurs de la recherche fondamentale, plus prestigieuse. Dans la pratique, la différenciation entre ces deux formes de recherche n'est tou-

tefois pas toujours simple à mettre en œuvre, ne serait-ce que par le fait qu'aucune recherche sérieuse dans le domaine des sciences humaines ne peut faire l'impasse sur la théorie. Du reste, la Conférence suisse des HES a récemment donné la possibilité aux HES de développer de la recherche fondamentale dans les domaines dans lesquels les Hautes écoles traditionnelles sont absentes (Konferenz der Fachhochschulen der Schweiz, 2005).

Le développement de la recherche « appliquée » dans les HES a été accompagné et soutenu par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et par le Fonds national de la recherche scientifique (FNS), en particulier à travers le programme Do-Research (DORE) lancé en 1999 et repris depuis 2004 par le seul FNS. Entre le printemps 2004 et le printemps 2006, 218 projets de recherche ont été déposés dans le cadre du programme DORE, dont 28 % concernent le travail social (62). 93 projets de recherche ont été acceptés (43 %), dont 30 pour le seul travail social (taux de réussite : 48 %).

Cet article a pour but de dresser un premier bilan, nécessairement sommaire vu les sources disponibles, de l'état des lieux de la recherche dans le domaine du travail social, en partant d'une réflexion sur la construction des disciplines. Il relève ensuite différents écueils auxquels se heurte la recherche en travail social avant de conclure sur ce que pourrait couvrir un programme de recherche en travail social.

Le travail social

On sait depuis les travaux de Pierre Bourdieu (1984) que la constitution d'un champ scientifique est enjeu de lutte et qu'aucun champ n'est a priori plus fondé qu'un autre à parler au nom de la « science ». La reconnaissance d'un champ comme discipline scientifique, possédant une pensée propre et autonome, est donc toujours le résultat d'une lutte pour l'imposition d'une certaine vision du monde comme légitime. Pour obtenir cette légitimité, il faut qu'existe une définition de ce que recouvre le champ, de ce qu'il a à faire, ainsi qu'une régulation de ce champ, qui pose les conditions d'entrée dans le champ, une définition de critères de qualité, une définition du « bon » et du « mauvais », etc.

Il s'agit en bref d'instaurer un monopole de la définition légitime du champ, ce qui passe par toutes sortes d'étapes. Ces étapes sont traditionnellement la constitution de sociétés scientifiques nationales et internationales, la référence à des « pères » fondateurs, la production d'articles soumis à peer-review avec auto-référence au champ, l'enseignement universitaire de la discipline, etc. Ces étapes permettent à la coopération de se

développer et de mettre à jour le capital social et les ressources (matérielles et immatérielles) disponibles.

Dans les sciences humaines, diverses disciplines ont réussi à se faire reconnaître comme telles entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle. Pensons à la sociologie ou la psychologie, pour ne citer que ces exemples : ces branches des sciences humaines ont leur histoire propre, avec leur pères fondateurs, leurs disciples et leurs dissidents, leurs méthodes, leurs revues scientifiques, des traditions de validation des connaissances, elles sont enseignées dans les universités, les représentants de ces disciplines sont souvent convoqués par les médias pour donner leur avis « expert », etc.

Les disciplines scientifiques sont des constructions sociales qui ont une grande force de légitimité puisqu'elles sont les lunettes à travers lesquelles la réalité sociale est analysée, et donc à travers lesquelles on « voit » la société. Elles sont également « invisibilisées » en tant que constructions sociales puisqu'on oublie vite qu'avec une contextualisation différente on se représenterait la réalité d'une tout autre façon. Autrement dit, il existe des explications sociologiques ou psychologiques de la société pleinement naturalisées au point qu'il est toujours nécessaire de faire un travail de distanciation pour s'en rendre compte.

Le travail social n'est quant à lui pas encore reconnu comme discipline scientifique, même si cette question fait débat en Suisse comme ailleurs (Lecomte 2003; Hurtubise/Deslauriers 2003; Gibbs 2001; Martinez-Brawley/Paz Mendez-Bonito 1998). On ne peut pas dire par exemple qu'il existe une manière de comprendre le monde admise par de larges cercles et fondée sur le travail social. Si ce questionnement peut paraître incongru à certains, qui pensent que le travail social ne peut être qu'un métier, c'est, d'une part, parce qu'il est très difficile de se départir des habits traditionnels de pensée qui limitent la reconnaissance d'une scientificité à des disciplines bien précises et, d'autre part, parce que ces disciplines ont tendance à vouloir proposer une vision monopolistique du monde excluant tout autre champ du domaine scientifique.

Pourtant, différents indices montrent que le travail social est entré dans un processus de reconnaissance scientifique : il est enseigné désormais dans des universités des métiers, une Société suisse de travail social a été créée (SSTS), une revue scientifique également ... La réalisation d'un état des lieux critique de la recherche dans le champ, en relevant les acquis et les lacunes à combler, est également une des étapes de ce processus.

État des lieux de la recherche

Dans le domaine du travail social, cet état des lieux n'est toutefois pas aisé à réaliser. Le site du FNS ne contient en effet que des informations sommaires concernant les projets subventionnés. Début 2006, on relevait sur ce site 53 projets subventionnés codés avec le mot-clé « Social work ». Ce code, qui n'était pas retenu auparavant, apparaît depuis 2002 sur le site du FNS et a pour conséquence que des travaux concernant le travail social (ou utilisant des méthodes de recherche propres au travail social) et réalisés, par exemple, dans le cadre des PNR N° 45 (Problèmes de l'État social), N° 29 (Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale) et N° 3 (Problèmes d'intégration sociale en Suisse) ne sont pas pris en compte. L'absence d'entrée sous le mot-clé de travail social confirme que nous sommes bien dans une période d'émergence du champ comme discipline.

Ces 53 projets sont principalement des recherches brèves et peu coûteuses (35 ont reçu un subside de moins de 50'000 fr. du FNS). À une exception près, tous les projets enregistrés sous ce mot-clé sont portés par des bénéficiaires appartenant aux filières travail social des HES.

Il est très difficile de classer ces 53 projets, d'une part parce que les informations mises en ligne sur le site sont rudimentaires (elles se réduisent parfois au seul titre de la recherche subventionnée), d'autre part parce les thèmes traités sont extrêmement variés.

On peut toutefois remarquer que les recherches les plus nombreuses concernent la clientèle du travail social. Cette clientèle peut principalement être sériée en quatre grands groupes : les jeunes (plusieurs recherches s'intéressent explicitement aux problèmes de jeunes étrangers), les personnes handicapées (notamment la question de leur vieillissement), les personnes avec des problèmes psychiques et les familles (notamment en ce qui concerne la violence). Les classes sociales semblent, a priori, absentes.

De nombreuses recherches concernent différents aspects des professions du travail social (l'éducation sociale, l'assistance sociale, l'animation ...); ces recherches portent par exemple sur « l'intervenant social », les pratiques du travail social, l'éducation sociale en milieu ouvert, le travail social hors murs, etc. Dans ce même domaine, diverses recherches examinent des aspects de la profession, tels que la réaction du personnel du travail social à des populations particulières, par exemple migrantes. Plus rarement, des recherches s'intéressent aux représentations des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales, à leur santé (mentale ou physique), à l'organisation de leur travail ou à leur formation.

Enfin, quelques projets concernent des programmes spécifiques destinés à une des clientèles citée ci-dessus, le système suisse de sécurité sociale, la société et son fonctionnement.

Les lacunes de la base de données et le caractère confidentiel des rapports remis au FNS ne permettent pas en l'état, d'en dire beaucoup plus sur ces projets, ce qu'on peut regretter. Relevons toutefois que le manque d'homogénéité des thèmes traités et – vraisemblablement – des cadres théoriques convoqués et des méthodes de recherches utilisées donne l'impression d'un champ qui est encore à l'état embryonnaire en tant que champ spécifique et autonome.

Les écueils de la recherche en travail social

Malgré la qualité (vraisemblable, comme en témoigne le nombre croissant de publications effectuées à partir des recherches) et la multiplicité des recherches menées, de nombreuses zones restent ignorées de la recherche en travail social: l'histoire du travail social semble à peine esquissée, les modalités de son développement et de ses évolutions juste touchées, ses fondements ne sont pas dévoilés et le travail social helvétique ne semble guère mis en perspective internationale, toutes choses qui pourraient faire partie d'un programme d'analyse systématique du travail social.

Comment l'expliquer ? Il y a sans doute à cela tout un faisceau de raisons qui touchent aux types de crédits de recherche disponibles au FNS pour ce type de recherche et aux critères de sélection des recherches mis en œuvre par le programme DORE (au nombre de 10, selon le Règlement relatif aux octrois de subsides à la recherche orientée vers la pratique dans les Hautes écoles spécialisées (Règlement DORE) du 1er janvier 2004, art. 5), je le rappelle instrument de promotion pour la recherche orientée vers la pratique (cette remarque vaut également pour les projets financés par la CTI, www.bbt.admin.ch/kti/projektfoerderung/index.html?lang=fr).

Mais à mon sens, d'autres raisons entrent également en ligne. En effet, dans la mesure où la recherche en travail social se déroule essentiellement dans les HES et qu'elle se doit comme on l'a vu d'être une recherche appliquée, elle doit se construire à partir des terrains de pratique du travail social et avec eux. Le Règlement DORE cité ci-dessus compte parmi ses critères de sélection « l'intérêt de la part du partenaire de terrain ». Or, les terrains sont (au moins parfois) réticents au développement de certains types de recherche, pour quatre groupes de raisons principales que je vais tenter, par hypothèse, d'explicitier ci-dessous.

L'écueil de l'irréductibilité du travail social

La littérature publiée sur le travail social montre qu'il repose historiquement sur le postulat que le travail social dépend de la personnalité de l'homme ou de la femme qui effectue le travail social et de la relation particulière qui s'instaure entre cette personne et le ou la bénéficiaire (par exemple Bouquet 2003). Selon ce postulat, chaque éducateur social agit différemment suivant à quel enfant il s'adresse, et tous n'agissent pas de manière identique envers un même enfant. Chaque assistante sociale se doit de moduler son intervention en fonction de ce qu'elle repère des potentialités du bénéficiaire et chacune mettra un accent particulier à son intervention. Chaque animateur ou animatrice socioculturelle intervient différemment et le type d'animation effectuée dépend en bonne partie de sa personnalité. Selon ce postulat, encore très répandu, aucune relation de travail social n'est donc réductible à une autre. Dès lors, et de manière générale, il semble que le personnel du travail social soit relativement réticent à toute forme de codification ou de généralisation de leur pratique, comme le montrent par exemple les études sur la charge de travail du personnel de l'assistance sociale (Keller/Tabin, 2002). Cette posture peut freiner certains types de recherche et il s'agit d'une résistance dont les fondements devraient être analysés.

L'écueil du syncrétisme

Lorsqu'on analyse les programmes de formation du personnel du travail social on est frappé par le fait qu'aucune méthode de travail social ne semble, en soi, meilleure qu'une autre et que toutes aient leur raison d'être, leurs avantages et leurs inconvénients. Ainsi, par exemple, la HES SO introduit en 2006 un nouveau plan d'études cadre (PEC) qui concerne les 3 orientations du travail social. Ce plan d'études cadre repose sur le double axiome que des compétences professionnelles spécifiques au travail social peuvent être identifiées et que ces compétences peuvent être acquises au moyen d'un système de formation type modulaire.

Dans le document de référence qui fonde ce plan d'études cadre, la notion de compétences est davantage décrite que définie. Il s'agit d'« un savoir agir fondé sur la mobilisation et l'utilisation d'un ensemble de ressources » (PEC 2006, p. 9). Sous ce point de vue, une compétence n'est pas un savoir constitué, mais « un processus de mise en relations de différentes ressources (savoirs académiques, savoirs procéduraux, habiletés, dispositions affectives, ressources intrinsèques, etc.) dans des situations d'action déterminées » (PEC 2006, p. 9). Onze compétences dites « génériques » ont

été définies, au sein desquelles sont déclinées 59 « compétences effectives ». Ces compétences forment un patchwork composite, à la fois au niveau des représentations sociales et de leur objet propre.

La lecture attentive des compétences que ce plan d'études cadre entend faire acquérir permet de se faire une idée de ce projet, dont un des buts est de donner une légitimité à des professions qui en manquent souvent. Le fait que le travail social apparaisse comme un parangon de syncrétisme en matière de sciences humaines ne peut être intelligible que replacé dans ce contexte, mais a pour conséquence d'empêcher – ou, pour le moins, de freiner – la constitution d'un savoir autonome (Lecomte 2003). Certains types de recherche, clairement situés dans un champ disciplinaire, se heurtent à l'écueil de ce syncrétisme (que Chambon (2003) appelle un « champ hybride »), le personnel du travail social jugeant souvent réductrice une approche clairement disciplinaire. L'inter-, trans- ou multi-disciplinarité est dès lors souvent la règle (c'est un des critères de sélection du programme DORE) aux dépens d'approches plus pointues.

L'écueil de l'unanimité des discours

De très nombreuses études montrent que le travail social actuel repose sur l'idée que l'action, quelle qu'elle soit, est meilleure que l'inaction dans une situation problématique et que le principe de réciprocité doit être au cœur des dispositifs (par exemple Da Cunha et al., PNR N° 45). Le développement récent et très généralisé des mesures dites « actives » ou des mesures d'insertion ou de réinsertion est là pour le montrer, de même que l'invention de mesures d'insertion sociale à côté des mesures d'insertion professionnelle.

L'unanimité des discours contemporains recueillis dans le cadre d'une recherche récente (Tabin et al., PNR N° 51, 2004-2006) sur les politiques d'insertion, tous partis, tous niveaux de responsabilité (députés, membres élus d'exécutifs, mais aussi responsables administratifs et personnel de l'assistance sociale) et toutes régions confondus, repose sur une logique classificatoire qui dévalorise la « passivité » et (sur)valorise l'« activité ». Cette dichotomie ne repose sur aucune étude empirique et révèle les transformations contemporaines du libéralisme qui s'exprime également chez les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales. « Le projet est ce qui insère ou réinsère, qui permet de développer chez les personnes une employabilité minimum [...] On ne comprendrait pas autrement comment a pu se former, notamment chez les travailleurs sociaux et dans le cadre des politiques de la ville, l'idée que la participation à toute activité constituée

sous la forme d'un projet défini, quel qu'il soit – culturel, sportif, social – est préférable, en termes d'insertion, à l'absence d'activité» (Boltanski/Chiapello 1999, pp. 488–489).

Cette représentation sociale caractéristique du nouvel esprit du capitalisme, comme le caractère à la fois normal et évident des politiques d'insertion (pour les valides comme pour les invalides) chez les travailleurs sociaux indique leur adhésion aux valeurs de flexibilité, d'autonomie, d'activation des potentialités et des compétences enfouies, en phase avec les théories dites du capital humain, nouvelle conception de l'homo œconomicus en tant qu'entrepreneur de lui-même (Foucault, 2004).

L'adhésion à ce que nous appellerons, faute de mieux, «l'activisme» semble donc guider le travail social contemporain. La quasi-unanimité des discours à ce propos, qui relève le plus souvent d'une position morale, rend difficile la nécessaire prise de distance à toute production de type scientifique, puisqu'elle peut restreindre la capacité à s'interroger sur le bien-fondé de l'activité en elle-même et empêcher la réflexion sur les conséquences sociales de ce type d'action. Pris dans leur logique d'action et de démonstration que les mesures qu'ils développent sont utiles et doivent être soutenues, les partenaires que sont les travailleurs sociaux ou les travailleuses sociales peuvent se trouver en opposition avec des approches qui, dévoilant les effets sociaux des mesures mises en œuvre, peuvent aboutir à leur remise en question.

L'écueil du déni du pouvoir

De manière générale, les travailleurs sociaux ou les travailleuses sociales se présentent dans les revues où ils ou elles s'expriment (comme la revue *Repère social*) comme des personnes désintéressées, qui auraient des qualités morales spécifiques. Selon ce postulat, le travail social ne repose pas sur l'intérêt, ni économique, ni social, des agents qui le mettent en œuvre, il serait pure production de compétence et de bonne volonté.

Ce postulat est fondé sur les origines du travail social, qui trouve ses racines dans le bénévolat et la philanthropie (Bovay et al. 1994) et qui part du principe qu'une action sociale ne peut être que désintéressée. Or, «le bénévolat, dépense ostentatoire de bonne volonté, action éthique pure et purement désintéressée qui ne reconnaît aucune autre fin qu'elle-même, confère, entre autres droits, celui de s'indigner, au nom de l'impeccabilité de ceux qui ont payé de leur personne, qui ont fait tout leur devoir et surtout, crée un fait accompli qui appelle la reconnaissance. L'action strictement «désintéressée», «propre», «digne», franche de toutes les «compromis-

sions» de la «politique», est en effet la condition de la réussite de l'entreprise d'institutionnalisation, la forme la plus accomplie de la reconnaissance sociale, que poursuivent plus ou moins secrètement toutes les associations, mouvements petits-bourgeois par excellence qui, à la différence des partis, procurent les profits de dignité et de respectabilité des entreprises «d'intérêt général», tout en promettant de satisfaire, de manière tout à fait directe, les intérêts particuliers» (Bourdieu 1979, p. 532).

Dès lors, le désintéressement (qui est une forme de déni) qui caractérise historiquement le travail social a pour conséquence de masquer les intérêts et les enjeux de pouvoir qui se jouent dans le travail social qui sont dès lors très difficiles à étudier de manière scientifique.

Les écueils identifiés ci-dessus ne sont pas seulement intériorisés par le personnel du travail social durant leur apprentissage, mais sont souvent aussi une condition sine qua non de l'accès à ces professions, à travers des processus de sélection basés sur des tests psychologiques, des autobiographies, des stages permettant aux personnes de montrer leur capacité à penser et agir de manière autonome. La formation, basée sur l'acquisition de compétences individualisées, permet de finaliser cette intériorisation. La rationalité des travailleurs sociaux se fonde sur ces prémisses.

Ces écueils, que je pose dans ce texte sous forme d'hypothèses, devraient être étudiés et analysés, car ils me semblent constitutifs du travail social. Ils peuvent également dans bien des cas être dépassés, notamment si on prend le temps d'expliquer les objectifs finaux des recherches aux terrains. Mais je pense également qu'on devrait s'interroger sur les méthodes mêmes de recherche dans le domaine du travail social.

Conclusion

Les recherches dirigées le plus souvent avec beaucoup de compétences sur le travail social sont basées sur des instruments classiques des sciences humaines: les historiens font ressortir, à partir de matériaux d'archives, les origines du travail social; les psychologues analysent ses non-dits et ses interactions; les sociologues dévoilent comment le travail social s'insère dans la structure sociale et quel rôle il y joue; les anthropologues décrivent les échanges à l'œuvre, etc. La recherche dans ce champ est donc balisée par les sciences humaines reconnues, qui apportent des savoirs à la fois utiles et nécessaires à la compréhension du travail social. Avec l'aide de ces instruments, on peut savoir d'où vient le travail social, on peut connaître les enjeux psychologiques de ces métiers, son rôle social et les dons et contredons qui s'échangent dans ce champ.

Mais ce savoir est toujours un savoir sur un ou sur des métiers. Ces métiers et leur mise en œuvre sont analysés comme si ceux-ci au fil du temps, n'avaient développé aucun savoir propre comparable à ceux des sciences humaines. Cela a pour effet qu'au mieux les travailleurs sociaux ou les travailleuses sociales sont considérés comme d'habiles bricoleurs capables de mobiliser, au gré des besoins, des savoirs divers venus des sciences humaines pour pratiquer leur métier. Au pire, ils sont regardés comme des touche-à-tout, des amateurs sans savoir constitué de manière scientifique. En tous les cas, le travail social est plutôt objet que sujet.

La recherche dans le champ du travail social devrait donc s'interroger sur le paradoxe du travail social, que je résumerais ainsi: ce métier, dont l'importance dans des domaines très variés est socialement avérée et dont la complexité fait qu'il est enseigné dans des Hautes écoles, n'est pourtant presque jamais considéré, en Suisse tout au moins, comme relevant de la science et reposant sur un savoir scientifique cohérent, contrairement à d'autres métiers de l'humain, comme la psychologie.

Mais pourrait-il exister une méthode proprement basée sur la science du travail social pour analyser le travail social ? Comment pourrait-on fonder une épistémologie du travail social ?

Pour répondre à ces questions, il s'agirait premièrement d'examiner le savoir constitué depuis ses origines par le travail social dans les différents domaines où il intervient, afin de faire ressortir sa cohérence (ou non) en tant que savoir spécifique.

Ensuite, à partir de cette genèse, il conviendrait de relever les tendances et les évolutions actuelles du travail social dans ses domaines classiques (éducation, gérontologie, handicap ...) et émergents (activation, relations intergénérationnelles, rapports sociaux de sexe ...), afin de faire émerger ses fondements et le savoir propre qui s'y constitue.

Enfin, il faudrait se questionner sur le regard que portent (et qu'ont porté) les disciplines académiques sur le travail social et, parallèlement, interroger les raisons qui expliquent les difficultés du travail social à produire un savoir autonome permettant de fonder sa pratique.

Un programme de recherche sur le travail social devrait donc se développer à la fois sur le travail social comme métier et comme science. Comme métier, pour le comprendre à l'aide des méthodes usuellement utilisées dans la recherche, comme science, de manière exploratoire, afin de déceler si un savoir autonome et conforme aux canons scientifiques peut s'y développer.

Bibliographie

- Boltanski, L./Chiapello È.: *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris 1999.
- Bouquet, B.: *Éthique et travail social. Une recherche de sens*. Paris 2003.
- Bourdieu, P.: *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris 1979.
- Bourdieu, P.: *Homo Academicus*. Paris 1984.
- Bovay, Cl./Tabin, J.-P./Campiche, R. J.: *Bénévolat: Modes d'emploi. Le recours au bénévolat dans l'action sociale et sanitaire*. Lausanne 1994.
- Chambon, A.: La recherche en travail social. In: Hurtubise, Y./Deslauriers, J.-P. (éds.): *Introduction au travail social. Méthodologies et pratiques nord-américaines*. Québec 2003, pp. 163–181.
- Commission Ra&D de la HES-SO: *Stratégie de positionnement et de développement de la Ra&D*. Delémont 2005.
- Da Cunha, A. /Stofer, S./Pellaton Leresche, S./Steiner, B/Both, J.-F.: www.sozialstaat.ch/f/securite/dacunha.html (rapport de recherche).
- Foucault, M.: *Naissance de la biopolitique*. Cours au Collège de France 19783–1979. Paris 2004.
- Gibbs, A.: The Changing Nature and Context of Social Work Research. In: *British Journal of Social Work* 31, 2001, pp. 6873–704.
- Keller, V./Tabin, J.-P.: *La Charge héroïque. Missions, organisations et modes d'évaluation de la charge de travail dans l'aide sociale en Suisse romande*. Lausanne 2002.
- Konferenz der Fachhochschulen der Schweiz: *Forschung & Entwicklung an Fachhochschulen*. Bern 2005.
- Lecomte, R.: La nature du travail social. In: Hurtubise, Y./Deslauriers, J.-P. (éd.): *Introduction au travail social. Méthodologies et pratiques nord-américaines*. Québec 2003, pp. 233–36.
- Lepori, B./Attar, L.: *Research Strategies and Framework Conditions for Research in Swiss Universities of Applied Sciences*. Lugano 2006.
- Martinez-Brawley, E./Paz Mendez-Bonito, Z.: At the Edge of the Frame: Beyond Science and Art in Social Work. In: *British Journal of Social Work* 28, 1998, pp. 1973–212.
- Meyer, R.: *Der Beitrag der Unternehmensgründungen zur Erhöhung der Innovation- und Wettbewerbsfähigkeit der Schweizer Wirtschaft*. Olten 2005.
- OFS: *Personnel des Hautes écoles spécialisées*. Neuchâtel 2005.
- Perrin, E./Allin, A.-C.: *Comment encourager et développer la recherche dans le domaine santé de la HES-SO. Quelques recommandations pour une période transitoire*. Genève et Lausanne 2006a.
- Perrin, E./Allin, A.-C.: *RA&D, P.S.: Encourager et développer la recherche dans le domaine de la santé HES-SO*. Genève et Lausanne 2006b.
- Plan d'études cadre des filières travail social de la HES-SO (PEC), 2006.
- Swiss Design Network (ed.): *Forschungslandschaften im Umfeld des Designs: Zweites Design Forschungssymposium*. Zürich 2005.
- Tabin, J.-P. et al. (PNR N° 51): *Projet de recherche FNS N°4051403–69106, « La question de l'intégration dans le discours et les pratiques de l'aide sociale: l'exemple de deux cantons entre 1893 et aujourd'hui », 20043–2006*.
- Telser, H./Vaterlaus, S.: *Innovationen im Bereich Gesundheit und Soziale Arbeit*. Regensdorf 2005.
- Vogel, Ch.: *Forschung und Entwicklung an den Pädagogischen Hochschulen und universitären Lehrerbildungsstätten der Schweiz. Stand und Entwicklungstendenzen 2005*. Bern 2005.